



EXPATRIÉS à Médecins du Monde



Qui est *Médecins du Monde*

Médecins du Monde est une association de solidarité internationale qui s'appuie sur l'engagement des ses membres pour porter secours, depuis plus de 25 ans, aux populations les plus vulnérables dans le monde et en France.

> **Soigner**

La première mission de Médecins du Monde est de soigner. Les acteurs de l'association s'engagent à venir en aide à toutes les populations vulnérables : les victimes de catastrophes naturelles, de famines, de maladies (endémie ou épidémie, notamment le sida), victimes de conflits armés, de violences politiques, réfugiés, déplacés, peuples minoritaires, enfants des rues, usagers de drogues et tous les exclus des soins.

> **Le témoignage : au-delà du soin**

Médecins du Monde dénonce par ses actions de témoignage les atteintes aux droits de l'homme et plus particulièrement les entraves à l'accès aux soins.

Le témoignage, en d'autres termes l'au-delà du soin, fait partie de l'objet social de Médecins du Monde. Il est un élément identitaire pour les acteurs de l'association. Nos interventions, fondées sur des faits constatés dans le champ de la santé à partir de nos actions, nous invitent à témoigner des atteintes aux droits fondamentaux de la personne en général, au droit de la santé en particulier, dans le but d'y remédier afin d'améliorer le bien-être et la dignité des populations considérées.

L'élément fondamental reste le couplage soins/au-delà du soin, que Médecins du Monde a érigé en "règle" de travail. Celui-ci se fonde sur le recueil systématique de données informatives sur l'état de santé des populations que nous soignons, ainsi que sur leur témoignage. La démarche privilégiée est donc de mettre les populations bénéficiaires au centre du témoignage, actrices de leur propre histoire, et non pas de raconter nos actions et la vie de ceux que nous soignons.

Ces principes fondateurs ont guidé notre action et nous positionnent naturellement par rapport aux autres acteurs humanitaires.

> **L'identité associative**

Le principe de Médecins du Monde est celui d'une association, le secteur "associatif-bénévole" étant partie prenante dans toutes les décisions que celle-ci est amenée à prendre. Ce fonctionnement est une valeur ajoutée à notre action : il enrichit par sa diversité, la réflexion politique et éthique qui donne du sens à nos programmes. Il contribue à animer le débat politique et la vie démocratique de l'association. Il permet enfin par ce lien permanent avec l'extérieur de renforcer notre rôle de contre-pouvoir.

Quel type de programme choisir ?

Médecins du Monde intervient de par le monde auprès des populations les plus vulnérables et gère trois types de programmes :

situation de crise, réhabilitation et développement.

> **Les programmes de situation de crise ou d'urgence :**

Ils représentent actuellement, 40% des programmes sur le secteur international de *Médecins du Monde*. Ils correspondent à une situation de crise (catastrophes naturelles, épidémies, conflits armés...) et se traduisent par une action immédiate médicale et logistique : prise en charge médicale et psychologique, supplémentation en médicaments, assainissement...

> **La composition des équipes dépend du contexte, et sont généralement constituées de :**

en capitale :

- 1 coordinateur général
- 1 coordinateur général médical
- 1 coordinateur général logistique
- 1 administrateur général
- 1 spécialiste des droits de l'homme

en base avancée :

- plusieurs coordinateurs site
- des chirurgiens, médecins, infirmiers, sages-femmes
- des logisticiens
- des administrateurs

Ces programmes se caractérisent pour les expatriés par :

- un départ rapide (préavis de 24 heures à une semaine)
- une activité de soins, d'organisation des soins, de réhabilitation
- des infrastructures,
- un temps de présence court sur le terrain (2 à 3 mois) car ces programmes sont, en général, éprouvants tant psychologiquement que physiquement.

> **Les programmes de réhabilitation et de développement**

> Deux principes essentiels :

1) Inscrire nos interventions en complémentarité :

Notre mandat est de promouvoir la santé des populations, de renforcer leur accessibilité à des soins de qualité en collaboration avec le personnel local dans le respect des pratiques et des cultures impliquant un appui (et non de la substitution) en terme de formation, encadrement, organisation, etc.

2) Mettre en place des programmes intégrés et pérennes :

Le temps de présence des ONG est limité et les programmes doivent se poursuivre à leur départ. Nos interventions doivent alors s'inscrire en tenant compte des caractéristiques des contextes locaux, (réseaux, organisations, systèmes de santé, structures sanitaires, etc..). Ceci implique aussi d'engager des programmes qui prennent en compte la capacité de reprise (technique, organisationnelle et financière) par nos partenaires locaux. Les équipes expatriées doivent donc travailler en étroite collaboration avec les acteurs locaux pour construire avec eux des réponses réalistes, partagées et pérennes.

Ces programmes représentent 60% des actions du secteur international de MDM.

Certains programmes auront pour objet de restaurer la qualité de l'accès aux soins après une situation de crise. Ils peuvent avoir deux axes d'intervention :

- Accompagner la reconstruction physique et psychologique.
- Réhabiliter les structures sanitaires et sociales (locaux, matériel) afin qu'un service minimum de santé soit garanti aux populations. Ces programmes se développent plutôt sur le moyen terme.

D'autres programmes seront inscrits sur une durée plus importante, souvent dans le cadre des pratiques communautaires afin d'apporter des solutions durables au bénéfice de populations particulièrement vulnérables et sur des thématiques variées prenant en compte la santé autant dans ses aspects physiques que psychologiques :

- Renforcer l'accès aux soins des populations réfugiées, déplacées,
- Promouvoir la santé des femmes et des enfants,
- Promouvoir la santé des minorités,
- Lutter contre les endémies dont le sida,
- Réduire les risques liés à la toxicomanie.

Les programmes de réhabilitation se caractérisent pour les expatriés par :

- un départ pour une durée minimum de 6 mois (postes renouvelables tous les 6 mois),
- une activité orientée sur l'organisation, l'encadrement et la formation.

Les programmes centrés sur les actions de développement se caractérisent pour les expatriés par :

- un départ d'une durée d'un an renouvelable,
- une activité qui se base sur la mise en place de projets intégrés au système de santé.

Les programmes de réhabilitation ou de développement s'appuient sur des équipes plus réduites que pour les programmes d'urgence :

- 1 coordinateur médical ou non-médical
- un ou plusieurs médecins, infirmiers, sages femmes,
- 1 logisticien / administrateur
- Une équipe nationale aux compétences et responsabilités renforcées

QUI GERE LES PROGRAMMES

Chacun des programmes à l'étranger est géré par trois personnes :

- Un coordinateur du programme, volontaire ou salarié sur le terrain
 - Un responsable de desk (responsable des programmes sur une zone géographique), salarié, en France, au siège.
 - Un responsable de programme / mission (RM), associatif bénévole
-

Les métiers des expatriés à *Médecins du Monde*

> **Coordinateurs :**

Ont déjà une expérience significative dans le cadre d'un programme humanitaire. Médicaux ou non médicaux, ils supervisent et coordonnent l'ensemble des activités du/des programme(s), dans le respect de la sécurité des biens et des personnes, pour garantir la pertinence et l'adéquation du programme au contrat d'objectifs. Ils représentent l'association auprès des autorités locales, nationales et internationales.

> **Médecins :**

Généralistes ou spécialistes (anesthésiste, pédiatres, psychiatres, urgentistes...) souvent diplômés en santé publique ou en médecine tropicale. Ils peuvent consulter, encadrer les équipes locales et les former.

> **Chirurgiens :**

Ils peuvent intervenir dans tous les types de programmes (chirurgie générale, traumatologie, urologie, maxillo-faciale, gynéco-obstétrique) en tant que soignants ou formateurs.

> **Infirmiers et Sages-femmes :**

Généralistes ou spécialisés (santé publique, santé communautaire, maladies tropicales, anesthésie, bloc, urgences), ils peuvent assurer des activités de soins, vaccination, formation, éducation à la santé, gestion de pharmacie

> **Psychologues cliniciens :**

Ils interviennent le plus souvent dans des contextes de post-crise et travaillent essentiellement sur le psycho traumatisme, la victimologie et la réduction des risques. Ils n'assurent jamais de prise en charge thérapeutique mais ont un rôle de formation, d'encadrement et de transfert de compétence auprès de professionnels locaux de la santé mentale.

> **Administrateurs :**

Ils supervisent, organisent et assurent la gestion administrative et financière du programme. Ils sont responsables de la comptabilité, des rapports financiers, de la gestion administrative des contrats et des ressources humaines expatriées et locales. Ils encadrent et forment l'équipe administrative locale.

> Logisticiens :

Ils organisent les structures de vie de l'équipe et apportent une assistance technique sur les structures de travail. Ils sont responsables des achats, de l'approvisionnement, du dédouanement, du transport, gèrent les stocks et les parcs (auto, télécom, informatique) et la réhabilitation des structures de santé. Ils encadrent et forment l'équipe logistique locale.

> Les spécialistes des droits de l'homme :

Juristes spécialisés droits de l'homme, droits des réfugiés ou droit international, ils peuvent être amenés (le plus souvent dans le cadre de programmes de situation de crise : urgence ou réhabilitation) à assumer une ou plusieurs fonctions : recueil de témoignages, création ou entretien d'un réseau et soutien du coordinateur dans l'analyse géopolitique.

> Divers :

Impossible d'être exhaustif. A noter qu'exceptionnellement, MdM fait appel à des : Nutritionnistes, Anthropologues, Ethnologues, Pharmaciens, Biologistes.. en fonction des besoins spécifiques de chaque programme.

Les critères de recrutement et la préparation au départ :

> Médecins :

Les généralistes sont soit thésés, soit détenteurs d'une licence de remplacement. Les spécialistes doivent avoir 4 semestres d'internat validés. Une formation en santé publique, épidémiologie, médecine tropicale, en maladies infectieuses ou médecine d'urgence est un atout.

> Chirurgiens :

Ils doivent avoir 4 semestres d'internat validés .

> Infirmiers , Sages-femmes et Psychologues cliniciens :

Diplômés d'Etat avec deux ans d'expérience professionnelle (libérale ou hospitalière)

> Administrateurs :

De formation en gestion ou ayant une expérience professionnelle significative, ils doivent justifier d'une expérience minimum de 2 ans en gestion financière, comptable et/ou budgétaire.

> Logisticiens :

De formation technique (bâtiment, hydraulique, mécanique, gestion de stocks et telecom...) ils ont 2 ans d'expérience professionnelle minimum dans leur domaine de compétence.

> Les spécialistes des droits de l'homme :

De formation supérieure, spécialisés en droits de l'homme, droits des réfugiés ou droit international, ils doivent justifier d'une première expérience professionnelle significative dans l'un de ces domaines.

Pour tous les expatriés, une pratique quasi courante de l'anglais, de l'espagnol ou du portugais est indispensable. Des langues comme le russe, le chinois ou l'arabe sont un atout supplémentaire. En outre, une disponibilité de cinq à six mois consécutifs est nécessaire.

> La préparation au départ :

Un stage de préparation au départ est organisé par Médecins du Monde plusieurs fois par an. Il s'adresse aux futurs expatriés et a pour objectif de leur donner les moyens de conforter leur projet de départ sur des programmes à l'étranger. Il permet également aux chargés de recrutement d'affiner les affectations des futurs candidats au départ.

Le statut des expatriés :

Les acteurs terrain qui partent en mission humanitaire signent avec Médecins du Monde soit :

> un "contrat d'engagement volontaire" et bénéficient du statut suivant :

Quelle que soit la durée du contrat, Médecins du Monde prend en charge :

- le transport entre le lieu d'habitation et le lieu de la mission
- l'hébergement sur le lieu de la mission
- les frais de vie sur le terrain et les repas grâce au per diem (somme versée au volontaire sur le terrain) variant de 300 à 645 Euros en fonction du niveau de vie du pays et du type de programme.
- une indemnité versée sur le compte bancaire du lieu de domicile du volontaire d'un montant mensuel forfaitaire de 800 Euros (pour tous les postes) ou 915 Euros (pour les postes de coordination uniquement).
- Tous les volontaires bénéficient d'une couverture sociale dont les termes varient en fonction de la durée du contrat et du pays d'origine de l'expatrié.

COUVERTURES	Durée du contrat < ou = à 1 mois France (I)	Durée de contrat > à 1 mois tous pays
MALADIE/MATERNITE		X (CFE)
ACCIDENTS DU TRAVAIL MALADIES PROFESS;		X (CFE)
VIEILLESSE		X (CFE)
DECES	X (MACIF)	X (MACIF - CFE)
INVALIDITE	X (MACIF)	X (MACIF- CFE)
ASSISTANCE AUX PERSONNES (rapatriement)	X (MONDIAL ASS.)	X (MONDIAL ASSIST.)
MUTUELLE		X (AGF)
RESPONSABILITE CIVILE	X (MACIF)	X (MACIF)

*Les risques maladie, accidents du travail restent couverts par la sécurité sociale, sous réserve qu'elle ait été prévenue du déplacement.

Le volontaire bénéficie d'un congé de deux jours, non chômés au sens de la législation de l'Etat d'accueil, par mois de mission, dès lors qu'il accomplit une mission d'une durée au moins égale à six mois. Pendant la durée de ces congés, le volontaire perçoit la totalité de son indemnité. En revanche durant cette période l'attribution du per diem est suspendue.

> un contrat de salarié :

Dans le cadre de sa politique de fidélisation des coordinateurs et cadres terrains, Médecins du Monde a depuis quelques années , ouvert certains postes terrain, au salariat (30 postes en 2006)

Marie Boulo, médecin anesthésiste, a participé à l'action chirurgicale d'urgence à Java en 2006 :

« Rentrée maintenant depuis plusieurs jours, je repense à cette première mission d'urgence pour moi en Indonésie. J'étais partie avec beaucoup d'appréhension, en particulier la peur de ne pas pouvoir faire tout ce qui est possible pour les malades. Ce sentiment est toujours le plus dur à vivre pour les soignants, que ce soit dans un service de réanimation très sophistiqué comme celui dans lequel je travaille en France, ou au bord de la route en sortie SMUR.

Le bilan est néanmoins positif.

Je fais partie des médecins arrivés sur place dans les premiers jours qui ont suivi le tremblement. Ma collègue anesthésiste (Françoise) est arrivée la veille avec le chirurgien (Gérard). Ils ont déjà, avec l'équipe d'urgentistes, reconnu les lieux de l'hôpital dans lequel nous allons travailler. Il s'agit d'un petit hôpital de province, pavillonnaire et en partie en plein air. Les victimes sont partout, dans les couloirs, allongés sur des nattes ou à même le sol. Heureusement, il ne pleut pas et les familles restent au sec pour veiller sur leurs proches. Nous investissons une petite pièce attenante au bloc opératoire dans laquelle, Pascal, notre logisticien, nous fait porter tout le matériel indispensable à notre travail. En effet, une équipe chirurgicale n'est rien sans un minimum de matériel. Les caisses contiennent tout ce qui est nécessaire à la réalisation des pansements pour les nombreuses plaies dont souffrent les personnes qui ont été ensevelies sous leurs maisons de briques lors de la catastrophe. Les victimes sont en particulier des personnes âgées qui n'ont pu sortir suffisamment vite de leurs habitations. Les plaies sont déjà très surinfectées du fait de soins inappropriés les deux premiers jours de la prise en charge par, nous dit-on, des étudiants en médecine. Beaucoup de malades ont reçu des anti-inflammatoires qui ont aggravé les signes infectieux. Les victimes les plus graves, celles que je redoutais de prendre en charge du fait du manque de moyens, sont probablement mortes du fait de l'absence d'acheminement médicalisé à l'hôpital. Le système de SAMU reste un luxe très français. Notre travail quotidien consiste donc à prendre en charge les patients présentant des plaies suppurées mettant en jeu leur pronostic vital et fonctionnel. Certains patients repassent plusieurs fois dans notre petite salle opératoire pour des pansements ou des amputations sous anesthésie générale. Les moyens qui me sont alloués pour faire mon travail de médecin anesthésiste sont primaires mais tout à fait suffisants pour le type d'actes que nous réalisons... »

Pour postuler à Médecins du Monde comme expatrié :

Des réunions d'information ont lieu le 1er jeudi de chaque mois de 15h00 à 17h00, au 62 rue Marcadet, à Paris, métro Marcadet-Poissonniers.

Vous pouvez également nous transmettre votre CV accompagné d'une lettre de motivation précisant les langues que vous maîtrisez et vos disponibilités pour partir en mission, à l'attention du :

Pôle Recrutement / Parcours
Médecins du Monde
62 rue Marcadet
F- 75018 PARIS

secretariat.rhmissions@medecinsdumonde.net ou via le site internet de Médecins du Monde : medecinsdumonde.org dans la rubrique « Recrutement »

Aucune candidature ne sera traitée par téléphone.

Pour obtenir de plus amples informations :

- sur les métiers de l'humanitaire et les différentes formations, nous vous invitons à consulter le site Internet : <http://www.coordinationsud.org> - <http://www.clong-volontariat.org> - <http://www.reliefweb.int>
- sur les dispositions légales existantes sur les différents congés pour partir en mission :
 - pour les salariés du secteur privé (le congé de solidarité internationale) : - Articles L225-9 à L225-14 du code du travail. La durée du congé se situe entre 15 jours et 6 mois. Pendant cette durée, votre contrat de travail est suspendu, mais à l'issue du congé vous retrouvez votre ancien emploi ou un emploi semblable avec un niveau de salaire comparable. La durée du congé est assimilée à

une période de travail effectif pour la détermination des avantages liés à l'ancienneté. Il n'est, en revanche, pas rémunéré.

- pour les praticiens et les fonctionnaires hospitaliers français : La circulaire Kouchner : cette circulaire n° 8 datant du 1^{er} février 1993, précise les conditions permettant aux praticiens et fonctionnaires hospitaliers de participer à des actions humanitaires ainsi que l'arrêté du 14 janvier 2005 (J.O n° 18 du 22 janvier 2005 page 1193 texte n° 17) fixe les modalités d'intervention des personnels des établissements publics de santé à des actions de coopération internationale humanitaire à titre individuel.

De nombreuses autres dispositions existent pour les salariés du secteur privé et les fonctionnaires telles que le congé sans solde, le congé sabbatique et la mise en disponibilité... : <http://www.service-public.fr> - <http://www.clong-volontariat.org>

• Liste des postes à pourvoir à MdM, nous vous invitons à consulter notre site Internet : <http://www.medecinsdumonde.org>

Médecins du Monde

62 rue Marcadet

F - 75882 Paris cedex 18

Tél. 01 44 92 15 15 - Fax : 01 44 92 99 99

www.medecinsdumonde.org